



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 janvier 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 janvier 2002

**mise a disposition de personnels de la ville de niort auprès de la  
communauté d'agglomération de niort - avenant n° 7**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA,  
Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie  
HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-  
Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2002**

DELIBERATION D20020014

**Direction Ressources Humaines**

**mise a disposition de personnels de la ville de niort auprès de la  
communauté d'agglomération de niort - avenant n° 7**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), des agents de la ville de Niort lui sont mis à disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la CAN organise ses services conformément au nouvel organigramme, en recrutant de nouveaux personnels propres. C'est pourquoi, le recours aux mises à disposition ne se justifie plus dans certains secteurs d'activités.

Il y a donc lieu de redéfinir au 1<sup>er</sup> janvier les mises à disposition de personnels de la ville de Niort auprès de la CAN.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le maire à signer l'avenant n° 7 à la convention de mise à disposition de personnel municipal auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort.

*(Bernard BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)